

REGLEMENT complet du Jeu CALENDRIER DE L'AVENT NETTO 2018
--

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, SAS au capital de 149 184€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 192 227 et dont le siège social est situé au 24 Rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS ci-après « la Société Organisatrice », organise un jeu sur www.netto.fr avec obligation d'achat, entre le samedi 1^{er} décembre et le dimanche 24 décembre 2018 - (Ci-après le « Jeu ») dont les modalités sont ci-dessous exposées.

ARTICLE 2 : OBTENTION DU REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé chez Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice à Aix-en-Provence (13). Le présent règlement de l'opération est disponible sur le site internet www.netto.fr uniquement.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'enseigne NETTO organise un Jeu « Le Calendrier de l'Avent », avec obligation d'achat du 01/12/2018 au 24/12/2018 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

A partir du mercredi 21 novembre 2018 et jusqu'à épuisement des stocks, un calendrier de l'avent est remis en caisse pour un montant minimum d'achat de 25€. Un Calendrier de l'Avent distribué par personne et par jour, dans tous les magasins participants (pour les magasins ouverts le dimanche, liste disponible sur netto.fr).

Le nombre de Calendrier de l'Avent disponible en point de vente est estimé suffisant pour toute la durée du jeu, toutefois la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée si certains magasins épuisent leur stock de calendriers avant la fin du jeu.

Ce calendrier est composé de 24 cases. Chaque case cache une offre, dont 5 jeux Internet disponible sur www.netto.fr, détaillés ci-dessous. Les jeux sont journaliers uniquement, ils sont ouverts de 00h01 à 23h59, dont voici le détail ci-dessous :

- Case 4 : le mercredi 04 décembre 2018, jeux par instant gagnant disponible sur www.netto.fr avec obligation d'achat (pour un montant minimum de 25€ en caisse) pour tenter de gagner l'un des 150 casques audio mis en jeux,
- Case 12 : le mercredi 12 décembre 2018, jeux par instant gagnant disponible sur www.netto.fr avec obligation d'achat (pour un montant minimum de 25€ en caisse) pour tenter de gagner 100 appareils photo mis en jeux,
- Case 17 : le lundi 17 décembre 2018, jeux par instant gagnant disponible sur www.netto.fr avec obligation d'achat (pour un montant minimum de 25€ en caisse) pour tenter de gagner 15 tablettes tactiles mises en jeux,
- Case 23 : le dimanche 23 décembre 2018, jeux par instant gagnant disponible sur www.netto.fr avec obligation d'achat pour tenter de gagner les 1000 remboursements des courses (montant maximum de 100€ dépensés dans l'enseigne) mis en jeu.

- Case 24 : le lundi 24 décembre 2018, jeux par tirage au sort disponible sur www.netto.fr avec obligation d'achat (pour un montant minimum de 25€ en caisse) prévu le pour tenter de gagner un voyage en Laponie. Le tirage au sort prévu le 27/12/2018,

Le personnel de la Société Organisatrice et des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ce Jeu.

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU

Chaque jeu se déroule sur 1 journée, selon le jour indiqué sur le Calendrier de l'Avent, entre le samedi 1^{er} décembre et le lundi 24 décembre 2018 inclus. Le calendrier de l'Avent est disponible dans tous les points de vente participants selon leurs jours et horaires d'ouverture au public.

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le site www.netto.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement

ARTICLE 5 : MODALITES DU JEU

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Il est expressément rappelé que la participation est conditionnée à obligation d'achat.

Jeux par Instant gagnants :

Le Jeu fonctionne sur le principe des « instants gagnants » ouverts.

Pour participer aux Jeux par Instant gagnants des 4 décembre, 12 décembre, 17 décembre et 23 décembre, il convient de :

1/ Se connecter à l'adresse suivante www.netto.fr

2/ Remplir le formulaire de participation et saisir le code présent sur la case du jour

3/ Cliquer sur le cadeau : si le participant est connecté lors d'un « instant gagnant », il est immédiatement informé de la nature de la dotation et reçoit un mail de confirmation.

Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez l'huissier de justice en précisant la dotation correspondante. Un instant gagnant est défini par une date et une heure de début de validité. Pendant la période de validité de l'instant gagnant, une dotation est mise en jeu.

L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation est en jeu et n'a pas encore été remportée.

La première personne qui participe pendant un instant gagnant remporte la dotation. A ce moment, l'instant gagnant se « ferme » automatiquement. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

La liste des instants gagnants est déposée chez Maître Bianchi, Huissier de Justice à Aix en Provence (13) dont l'adresse complète est précisée à l'Article 10 du présent règlement. Les gagnants seront immédiatement informés par e-mail de leur dotation.

Jeu par Tirage au Sort :

Pour participer au Jeu par Tirage au sort du 24 décembre, il convient de :

1/ Se connecter à l'adresse suivante www.netto.fr

2/ Remplir le formulaire de participation et saisir le code présent sur la case du jour

3/ Le tirage au sort aura lieu 27/12/2018. Le gagnant sera informé de la nature de la dotation par un mail de confirmation.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisés du site. Chaque Participant procédera à la manœuvre indiquée sur le site internet www.netto.fr pour valider sa participation.

ARTICLE 6 : LES DOTATIONS

Article 6.1 : Dotations mises en jeu

Sont mises en jeu, au niveau national, pour l'ensemble des points de vente NETTO participants, les dotations suivantes :

Dotations	Jour	Principe du jeu	Quantité	Valeur Commerciale Indicative unitaire TTC
CASQUE AUDIO JBL	Mardi 4/12	Instant Gagnant	150	49.99€
APPAREIL PHOTO FUJIFILM INTAX	Mercredi 12/12	Instant Gagnant	100	79.99€
TABLETTES TACTILES SAMSUNG GALAXY TAB A6	Lundi 17/12	Instant Gagnant	15	269.00€
COURSES 100% REMBOURSEES	Dimanche 23/12	Instant Gagnant	1000	100€ (montant maxi)
VOYAGE EN LAPONIE	Lundi 24/12	Tirage au sort	12 500	10.000€

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Article 6.2 : Attribution des dotations aux clients gagnants

- **Précisions relatives aux gagnants des : CASQUE, APPAREIL PHOTO, TABLETTE, VOYAGE LAPONIE.**

Les dotations seront directement adressées au domicile des gagnants par Chronopost dans un délai minimum de quatre (4) semaines à compter de la date de fin d'opération.

- **Précisions relatives aux 1000 gagnants des « Courses 100% remboursées ».**

Pour bénéficier de son gain, le gagnant devra renvoyer par voie postale, son ticket de caisse original justifiant de son passage en caisse durant la période du jeu, son RIB et son email de notification de gain avant le 31/12/2018 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CALENDRIER AVENT NETTO
OPERATION - 13872
13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Les frais postaux restent à la charge du participant. Si le dossier est conforme, le gagnant recevra son remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines minimum à compter du 31/12/2018.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice du Jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires. Tout lot non réclamé dans le délai de trois mois après la date de clôture du Jeu sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice.

Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s),
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire.

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de même valeur en cas de force majeure telle que définie par la réglementation et la jurisprudence et/ou d'évènement indépendant de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des dotations la responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations attribuées. La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

7. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE /PROLONGATION

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice. Dans ce cas, la Société Organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc....) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc....).

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite au montant global maximum du ou des dotations mises en Jeu.

Toute connexion interrompue avant la validation de la participation sera considérée comme nulle. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du jeu. La Société Organisatrice, se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et d'exclure tout Participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice et d'un avenant au présent règlement déposé auprès de l'huissier de justice.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

9. – DONNEES PERSONNELLES

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- organisation et gestion du jeu (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats, gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et gestion des éliminations) ;
- gestion des remboursements des participants.

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées, si le participant y a expressément consenti, à des fins de prospection commerciale par la société ITM Alimentaire International.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au jeu concours ne pourra pas être traitée.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur le consentement des participants

Le responsable de traitement est la société ITM Alimentaire International située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Les données à caractère personnel collectées sont destinées aux services habilités d'Intermarché, à son sous-traitant HIGHCO DATA, à la société FEDASO et à l'huissier de Justice cité plus haut. Vos données à caractère personnel sont conservées pendant une durée de trois (6) ans à compter de la clôture de l'opération. Les données à caractère personnel font l'objet d'une saisie par la société FEDASO, prestataire établi au Maroc. Ce pays étant situé hors de l'Union Européenne, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en justifiant de son identité, en contactant notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : dpolesmousquetaires@mousquetaires.com.

Lorsque le traitement de données à caractère personnel repose sur le consentement, le participant peut révoquer son consentement à tout moment via l'adresse mail ci-dessus. Si la révocation du consentement intervient avant un instant gagnant, le participant sera réputé renoncer à sa participation.

En cas de réclamation, le participant peut saisir la CNIL.

Article 10 – Réseau Internet :

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ANNEXES

Liste des points de vente participants

N° PDV participants	Raison Sociale
1041	MAGASIN NETTO - ST YRIEIX LA PERCHE
1056	MAGASIN NETTO - MIRAMONT DE GUYENNE
1075	MAGASIN NETTO - AUTERIVE
1192	MAGASIN NETTO - MORTEAU
1213	MAGASIN NETTO - CUINCY
1290	MAGASIN NETTO - VITRE
1538	MAGASIN NETTO - BREST
1645	MAGASIN NETTO - ST FLOUR
1725	MAGASIN NETTO - GRAULHET
1763	MAGASIN NETTO - ST AMAND MONTROND
1778	MAGASIN NETTO - FRIVILLE ESCARBOTIN
1934	MAGASIN NETTO - CAUDAN
1977	MAGASIN NETTO - JOUE LES TOURS
2003	MAGASIN NETTO - PERIGUEUX
2023	MAGASIN NETTO - BEAUFORT EN VALLEE
2142	MAGASIN NETTO - LANGRES (TUILERIES)
2276	MAGASIN NETTO - CERET
2502	MAGASIN NETTO - PONT A MOUSSON
2594	MAGASIN NETTO - LONGUE-JUMELLES
2621	MAGASIN NETTO - ST DONAT SUR HERBASS
2754	MAGASIN NETTO - ST NICOLAS DALIERMON
2839	MAGASIN NETTO - ST LAMBERT DES LEVES
2864	MAGASIN NETTO - LOUDEAC
2968	MAGASIN NETTO - CHARTRES DE BRETAGNE
2986	MAGASIN NETTO - BELLAC
3071	MAGASIN NETTO - VILLEFRANCH ROUERGUE
3285	MAGASIN NETTO - FERE EN TARDENOIS
3294	MAGASIN NETTO - TOULON
3297	MAGASIN NETTO - LA VOULTE SUR RHONE
3334	MAGASIN NETTO - AMBOISE
3437	MAGASIN NETTO - ST QUENTIN
3463	MAGASIN NETTO - CHAUFFAILLES
3484	MAGASIN NETTO - POITIERS
3489	MAGASIN NETTO - CARHAIX PLOUGUER
3490	MAGASIN NETTO - LABASTIDE ST PIERRE
3620	MAGASIN NETTO - MALAY LE GRAND
3627	MAGASIN NETTO - ST FLORENTIN

3636	MAGASIN NETTO - FRONTENEX
3668	MAGASIN NETTO - ST REMY
3669	MAGASIN NETTO - HAGETMAU
3711	MAGASIN NETTO - SANCOINS
3763	MAGASIN NETTO - GARDANNE
3814	MAGASIN NETTO - PONT DU CHATEAU
3833	MAGASIN NETTO - ST ANDRE DE CUBZAC
3895	MAGASIN NETTO - ROANNE
3994	MAGASIN NETTO - LOURDES
4000	MAGASIN NETTO - SEVERAC LE CHATEAU
4048	MAGASIN NETTO - LABLACHERIE
4155	MAGASIN NETTO - HERBIGNAC
4173	MAGASIN NETTO - ST POL DE LEON
4330	MAGASIN NETTO - CHALLANS
4335	MAGASIN NETTO - SAINTES
4349	MAGASIN NETTO - MARSEILLE
4403	MAGASIN NETTO - BOURGUEUIL
4463	MAGASIN NETTO - ST VIT
4464	MAGASIN NETTO - COSNE D'ALLIER
4476	MAGASIN NETTO - DISTRE
4590	MAGASIN NETTO - PORT DE BOUC
4619	MAGASIN NETTO - FOUCHERANS
4631	MAGASIN NETTO - PELLOUAILLES LES VIG
4645	MAGASIN NETTO - QUETTEHOU
4652	MAGASIN NETTO - ST NIZIER SUR CHARLIEU
4672	MAGASIN NETTO - LALINDE
4689	MAGASIN NETTO - MALEMORT
4713	MAGASIN NETTO - MABLY
4717	MAGASIN NETTO - BEGARD
4732	MAGASIN NETTO - COMMERCEY
4757	MAGASIN NETTO - PREVESSINS MOENS
4778	MAGASIN NETTO - ST VINCENT DE TYROSS
4779	MAGASIN NETTO - OISEMONT
8162	MAGASIN NETTO - HOGGAR
4804	MAGASIN NETTO - MALLEMORT
4808	MAGASIN NETTO - VENISSIEUX
4851	MAGASIN NETTO - AUXONNE
4868	MAGASIN NETTO - LE NOUVION THIERACHE
4907	MAGASIN NETTO - MOISSAC
4947	MAGASIN NETTO - ST PEE SUR NIVELLE
4962	MAGASIN NETTO - MACHECOUL
4975	MAGASIN NETTO - MOURMELON LE GRAND
4978	MAGASIN NETTO - MENESPLET
4987	MAGASIN NETTO - MENNECY
5036	MAGASIN NETTO - EPERNAY

5067	MAGASIN NETTO - LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
5143	MAGASIN NETTO - TOURNON SUR RHONE
5189	MAGASIN NETTO - CARBONNE
5199	MAGASIN NETTO - WATTEN
5201	MAGASIN NETTO - UZERCHE
5209	MAGASIN NETTO - ST AVE
5221	MAGASIN NETTO - ST CHELY D'APCHER
5264	MAGASIN NETTO - LE CATEAU
5274	MAGASIN NETTO - LIBERCOURT
5279	MAGASIN NETTO - NIVILLAC
5282	MAGASIN NETTO - MAUGUIO
5317	MAGASIN NETTO - ST SAVOURNIN
5337	MAGASIN NETTO - ST REMY SUR AVRE
5343	MAGASIN NETTO - LALOUBERE
5373	MAGASIN NETTO - CHARLY SUR MARNE
5375	MAGASIN NETTO - ST MALO
5384	MAGASIN NETTO - GAUVILLE
5393	MAGASIN NETTO - FRONTON
5396	MAGASIN NETTO - QUIMPER
5397	MAGASIN NETTO - MENDE
5420	MAGASIN NETTO - AISEREY
5428	MAGASIN NETTO - TARTAS
5441	MAGASIN NETTO - DAMPIERRE LES BOIS
5447	MAGASIN NETTO - AVENSAN CASTELNAU
5462	MAGASIN NETTO - GIVET
5496	MAGASIN NETTO - FOUESNANT
5497	MAGASIN NETTO - LE TOUVET
5498	MAGASIN NETTO - BOURG DE PEAGE
5502	MAGASIN NETTO - ST GILLES
5506	MAGASIN NETTO - CHATENOT EN BRESSE
5513	MAGASIN NETTO - PUYMOYEN
5527	MAGASIN NETTO - LA DESTROUSSE
5541	MAGASIN NETTO - ST GERMAIN DU PUY
5545	MAGASIN NETTO - CHAULNES
5548	MAGASIN NETTO - COURRIERES
5550	MAGASIN NETTO - NEVERS
5573	MAGASIN NETTO - VILLENEUVE MAGUELONE
5674	MAGASIN NETTO - JAYAT MONTREVEL
5678	MAGASIN NETTO - SAONE
5698	MAGASIN NETTO - LA REOLE
5701	MAGASIN NETTO - SENNECEY LE GRAND
5719	MAGASIN NETTO - FLERS DE L'ORNE
5733	MAGASIN NETTO - PORT ST LOUIS DU RHONE
5759	MAGASIN NETTO - ST PAUL LES DAX
5762	MAGASIN NETTO - LA NORVILLE

5769	MAGASIN NETTO - ANGLET
5771	MAGASIN NETTO - CONDE SUR ESCAUT
5774	MAGASIN NETTO - NICE
5782	MAGASIN NETTO - CLUNY
5791	MAGASIN NETTO - SOMBERNON
5801	MAGASIN NETTO - ST COME D'OLT
5807	MAGASIN NETTO - LA COTE ST ANDRE
5811	MAGASIN NETTO - JACOU
5820	MAGASIN NETTO - PORNIC
5834	MAGASIN NETTO - BREHAL
5838	MAGASIN NETTO - ANNEQUIN
5859	MAGASIN NETTO - MONTCHANIN
5872	MAGASIN NETTO - ST SEVER
5945	MAGASIN NETTO - OLORON STE MARIE
5961	MAGASIN NETTO - GAILLAN EN MEDOC
5967	MAGASIN NETTO - PUISSEGUIER
5981	MAGASIN NETTO - HENNEBONT
5982	MAGASIN NETTO - MORLAAS
5983	MAGASIN NETTO - PLOUAY
6025	MAGASIN NETTO - ST CHRISTOPHE VALLON
6026	MAGASIN NETTO - ARGELES GAZOST
6029	MAGASIN NETTO - CHALONVILLARS
6035	MAGASIN NETTO - RETY
6037	MAGASIN NETTO - CAMBO LES BAINS
6038	MAGASIN NETTO - CESTAS
6048	MAGASIN NETTO - ENTRE DEUX GUIERS
6070	MAGASIN NETTO - ST JEOIRE
6117	MAGASIN NETTO - JOIGNY
6179	MAGASIN NETTO - CRIQUETOT L'ESNEVAL
6202	MAGASIN NETTO - CHATEAU THIERRY
6242	MAGASIN NETTO - MORESTEL
6247	MAGASIN NETTO - CHARLEVILLE MEZIERES
6263	MAGASIN NETTO - OLLIOULES
6366	MAGASIN NETTO - COURPIERE
6371	MAGASIN NETTO - LANGOGNE
6415	MAGASIN NETTO - MONTRICHARD
6440	MAGASIN NETTO - LESNEVEN
6444	MAGASIN NETTO - TINTENIAC
6447	MAGASIN NETTO - BEDARIEUX
6458	MAGASIN NETTO - CHATILLON/CHALARONNE
6540	MAGASIN NETTO - DOL DE BRETAGNE
6546	MAGASIN NETTO - CARMAUX
6568	MAGASIN NETTO - ST LO
6576	MAGASIN NETTO - TRIEUX
6593	MAGASIN NETTO - TREGUEUX

6618	MAGASIN NETTO - BEAUZELLE
6635	MAGASIN NETTO - LES ANCIZES
6636	MAGASIN NETTO - SOMMIERES
6738	MAGASIN NETTO - REIMS
6747	MAGASIN NETTO - LANS EN VERCORS
6753	MAGASIN NETTO - YZEURE
6756	MAGASIN NETTO - SEYSSINS
6758	MAGASIN NETTO - LANNION
6870	MAGASIN NETTO - VALDAHON
6904	MAGASIN NETTO - ST JEAN D'ARDIERES
6937	MAGASIN NETTO - FUYEAU
6944	MAGASIN NETTO - NANTES
6958	MAGASIN NETTO - LE CREUSOT
7026	MAGASIN NETTO - BIGANOS
7043	MAGASIN NETTO - SEDAN
7044	MAGASIN NETTO - CHAURAY
7049	MAGASIN NETTO - ST BENIGNE
7070	MAGASIN NETTO - MONISTROL SUR LOIRE
7072	MAGASIN NETTO - BALBIGNY
7141	MAGASIN NETTO - ROMORANTIN LANTHENAY
7164	MAGASIN NETTO - SAINTES
7291	MAGASIN NETTO - PONTIVY
7292	MAGASIN NETTO - RENNES
7293	MAGASIN NETTO - TENCE
7478	MAGASIN NETTO - BERGERAC
7481	MAGASIN NETTO - VEAUCHE
7485	MAGASIN NETTO - CONCHES EN OUCHES
7511	MAGASIN NETTO - FROGES
7517	MAGASIN NETTO - NEMOURS
7521	MAGASIN NETTO - DIJON
7523	MAGASIN NETTO - LEZIGNAN CORBIERES
7599	MAGASIN NETTO - VALENCE
7627	MAGASIN NETTO - VILLEFONTAINE
7865	MAGASIN NETTO - BLOIS
8138	MAGASIN NETTO - AUBUSSON
9146	MAGASIN NETTO - ROUILLAC
9741	MAGASIN NETTO - ST PIERRE DES CORPS
10356	MAGASIN NETTO - CASTELNAU LE LEZ
11130	MAGASIN NETTO - CAHORS
50110	MAGASIN NETTO - LE BLANC
50254	MAGASIN NETTO - ST GENIX SUR GUIERS
50328	MAGASIN NETTO - DOURDAN
50372	MAGASIN NETTO - ST AFRIQUE
55003	MAGASIN NETTO - ST LOUP SUR SEMOUSE
55006	MAGASIN NETTO - ROYE

55014	MAGASIN NETTO - ALBI
55019	MAGASIN NETTO - CREPY EN VALOIS
55024	MAGASIN NETTO - AVRILLE
55027	MAGASIN NETTO - BREUILLET
55035	MAGASIN NETTO - LORIENT
55036	MAGASIN NETTO - AMBERIEU EN BUGEY
55038	MAGASIN NETTO - LUCON
55044	MAGASIN NETTO - CHARLEVILLE MEZIERES
55046	MAGASIN NETTO - CASTELNAUDARY
55048	MAGASIN NETTO - VANNES
55049	MAGASIN NETTO - AMIENS
55058	MAGASIN NETTO - ROCHEFORT SUR MER
55062	MAGASIN NETTO - MORLAIX
55077	MAGASIN NETTO - LUNEL
55078	MAGASIN NETTO - MONTBARD
55081	MAGASIN NETTO - ST BARTHELEMY D'ANJO
55085	MAGASIN NETTO - COMPIEGNE
55094	MAGASIN NETTO - AGEN
55096	MAGASIN NETTO - STE EULALIE
55097	MAGASIN NETTO - TARBES
55098	MAGASIN NETTO - PERONNE CEDEX
55100	MAGASIN NETTO - ALBERT
55104	MAGASIN NETTO - LA ROCHE SUR FORON
55106	MAGASIN NETTO - QUIMPER
55109	MAGASIN NETTO - LANESTER
55111	MAGASIN NETTO - PONT L'EVEQUE
55112	MAGASIN NETTO - LAVAUR
55113	MAGASIN NETTO - TAIN L'HERMITAGE
55117	MAGASIN NETTO - GRASSE
55125	MAGASIN NETTO - VIZILLE
55126	MAGASIN NETTO - ST ALBAN
55132	MAGASIN NETTO - ST DOULCHARD
55135	MAGASIN NETTO - TULLE
55138	MAGASIN NETTO - CHAMBRAY LES TOURS
55144	MAGASIN NETTO - PONTIVY
55147	MAGASIN NETTO - LA MURE D'ISERE
55150	MAGASIN NETTO - AGDE
55155	MAGASIN NETTO - SENE
55156	MAGASIN NETTO - LANGUEUX
55159	MAGASIN NETTO - BAGNOLS SUR CEZE
55163	MAGASIN NETTO - LA GARDE
55165	MAGASIN NETTO - CONCARNEAU
55167	MAGASIN NETTO - PUILBOREAU
55170	MAGASIN NETTO - CONDE SUR NOIREAU
55192	MAGASIN NETTO - LECOUSSE

55193	MAGASIN NETTO - JUVIGNAC
55196	MAGASIN NETTO - PLOERMEL
55199	MAGASIN NETTO - SOLLIES PONT
55221	MAGASIN NETTO - LEFOREST
55231	MAGASIN NETTO - LE TEIL
55233	MAGASIN NETTO - MONTELIER
55235	MAGASIN NETTO - BOLBEC
55238	MAGASIN NETTO - NIORT
55239	MAGASIN NETTO - ST-MEDARD DE MUSSIDAN
55240	MAGASIN NETTO - ST-GERMAIN VILLAGE
55241	MAGASIN NETTO - AURILLAC
55243	MAGASIN NETTO - FRONTIGNAN
55247	MAGASIN NETTO - MONTAUBAN
55248	MAGASIN NETTO - DOUARNENEZ
55249	MAGASIN NETTO - LANGON
55250	MAGASIN NETTO - ST LIZIER
6817	MAGASIN NETTO - ILLE SUR TET
7862	MAGASIN NETTO - ARGENTAN
7957	MAGASIN NETTO - AUBENAS
7907	MAGASIN NETTO - BOEN
8092	MAGASIN NETTO - CREYSSE
8064	MAGASIN NETTO - ELNE
7357	MAGASIN NETTO - HOMBOURG HAUT
8090	MAGASIN NETTO - LORIENT Kervenane
8052	MAGASIN NETTO - SAINT VALLIER
4660	MAGASIN NETTO - ST QUAY PORTRIEUX
6830	MAGASIN NETTO - THUIR
55201	MAGASIN NETTO - MIRAMAS
5080	MAGASIN NETTO - LES PENNES MIRABEAU
5071	MAGASIN NETTO - LODEVE
08189	MAGASIN NETTO - ST ETIENNE
3075	MAGASIN NETTO - ESTREES ST DENIS

Melanie NOEL 6/11/y 12:04

Supprimé: -